

Rectificatif

Dans la décision GC(65)/DEC/8 intitulée « Élection de Membres au Conseil des gouverneurs (pour 2021-2022) », la phrase « La Conférence générale a élu membres du Conseil des gouverneurs, pour y siéger jusqu'à la fin de la soixante-sixième session ordinaire (2022), les 11 États Membres suivants » devrait se lire comme suit : « La Conférence générale a élu membres du Conseil des gouverneurs, pour y siéger jusqu'à la fin de la soixante-septième session ordinaire (2023), les 11 États Membres suivants ».